



SASU Quelle loi requalifie dividende en salaire ?

Par **vsicard63**, le **26/09/2023** à **08:25**

Bonjour,

Je possède une SASU. Mon expert comptable m'a conseillé de ne pas me rémunérer uniquement en dividende. Sur internet, on peut trouver des retours de personnes ayant eu le même conseil via un avocat ou un expert comptable.

Lorsque le président de la SASU participe activement à l'activité de sa société, l'URSSAF serait en droit de requalifier les dividendes en salaire car il s'agit de revenu du travail.

Au vu de l'importance financière que cela représente à mes yeux, j'ai cherché, longtemps, un quelconque texte de loi, une jurisprudence. Je n'ai rien trouvé.

Donc au motif de quelle loi, quel texte, quelle jurisprudence, l'URSSAF peut-elle légalement requalifier des dividendes en salaire ?

Merci d'avance à celui, celle ou ceux qui auront l'information.